

AVANT-PROPOS

Le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)* a pour objectifs de faciliter le commerce international des animaux et des produits d'origine animale et de contribuer à l'amélioration des services zoosanitaires dans le monde. Les lecteurs ciblés sont principalement les personnels des laboratoires de médecine vétérinaire réalisant des tests de diagnostic et une surveillance épidémiologique, mais également les fabricants de vaccins et les autorités réglementaires des Membres. L'objectif est de fournir les méthodes de diagnostic utilisées en laboratoire et acceptées à l'échelle internationale et également les spécifications pour la production et le contrôle des vaccins et des autres produits biologiques.

Cet objectif ambitieux a nécessité la coopération de spécialistes de grande renommée en santé animale provenant de nombreux pays. L'organisation mondiale de la santé animale (OMSA : fondée en tant qu'OIE), est de toute évidence l'institution la mieux placée pour accomplir cette tâche au niveau mondial. Les principales activités de l'organisation, qui a été fondée en 1924 et comptait en 2024 183 Membres, sont les suivantes :

1. Assurer la transparence en ce qui concerne la situation mondiale en matière de maladies animales et de zoonoses.
2. Collecter, analyser et diffuser les informations scientifiques vétérinaires sur les méthodes de lutte des maladies animales.
3. Offrir une expertise et encourager la solidarité internationale dans la lutte contre les maladies animales.
4. Dans le cadre de son mandat en vertu de l'Accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), sécuriser le commerce international en publiant des normes sanitaires pour le commerce international des animaux et des produits d'origine animale.
5. Améliorer le cadre juridique et les ressources des Services vétérinaires nationaux.
6. Offrir une meilleure garantie pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et promouvoir le bien-être animal par une démarche fondée sur des bases scientifiques.

Le *Manuel terrestre*, qui couvre les maladies infectieuses et parasitaires des mammifères, oiseaux et abeilles, a été publié pour la première fois en 1989. Chaque édition successive a étendu et actualisé les informations fournies. Cette treizième édition comprend de 12 chapitres qui ont été mis à jour. La structure de cette édition reste inchangée. La première partie contient dix chapitres introductifs définissant les normes générales pour la gestion des laboratoires de diagnostic vétérinaire et des installations de production de vaccins; La deuxième partie comprend des recommandations spécifiques et comprend huit chapitres de recommandations pour la validation des tests de diagnostic et trois chapitres de recommandations pour la fabrication de vaccins; La troisième partie comprend des chapitres sur les maladies listées par l'OMSA et d'autres maladies importantes.

En tant que complément du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, le *Manuel terrestre* fixe les normes de laboratoire pour toutes les maladies listées par l'OMSA et également pour d'autres maladies d'importance mondiale. Il décrit les tests de diagnostic disponibles et adaptés à l'usage auquel ils sont destinés, y compris ceux qui permettent de certifier des animaux individuels avant leur déplacement. Le *Manuel terrestre* est très largement adopté comme ouvrage de référence par les laboratoires vétérinaires du monde entier. Les maladies des animaux aquatiques sont traitées à part dans le *Manuel aquatique*.

La tâche qui consistait à répartir la rédaction des chapitres et à compiler le *Manuel terrestre* a été confiée à la Commission des normes biologiques par l'Assemblée mondiale des Délégués nationaux des Membres de l'OMSA. Les manuscrits ont été rédigés par des spécialistes (les experts désignés par l'OMSA des laboratoires de référence de l'OMSA, le cas échéant) concernant chacune des maladies ou les autres sujets traités. Au besoin, un groupe d'experts *ad hoc* a été convoqué pour mettre à jour ou développer un chapitre. Les chapitres ont été examinés et approuvés par la Commission des normes biologiques pour diffusion à tous les Membres de l'OMSA pour examen et commentaires. La Commission, élue tous les trois ans par l'Assemblée, a pris en considération les observations qui en résultaient, avant de finaliser les chapitres et de les approuver pour les redistribuer une seconde fois à tous les Membres de l'OMSA. Les textes finaux ont ensuite été présentés pour adoption par l'Assemblée lors de la session générale de mai de chaque année.

Les normes présentées dans chaque chapitre du *Manuel terrestre* sont des normes internationales conformément au mandat de l'OMSA tel que reconnu par l'OMC au titre de l'Accord SPS et envisagées de leur approbation par l'Assemblée mondiale de l'OMSA.

Le *Manuel terrestre* continue de développer et d'étendre le champ des sujets couverts. En 2022, il a été décidé de ne plus publier d'édition papier du *Manuel terrestre*. La version en ligne du *Manuel terrestre* est donc la seule version valide du *Manuel terrestre*. Le *Manuel terrestre* est disponible en anglais et en espagnol sur le site web de l'OMSA.

Docteure Monique Eloit
Directrice Générale
Organisation Mondiale de la santé animale

Juin 2024

Professeur Emmanuel Couacy-Hymann
Président
Commission des normes biologiques de l'OMSA

Juin 2024